

Automne 2025

SOMMAIRE

PREMIER DEGRÉ – des
fermetures-ouvertures de
classes en toute opacité en
Mayenne

2

ORIENTATION – Stop au
Big Bang de l'emploi !

3

COLLÈGES – Quand le
président du Conseil dé-
partemental envisage la
reconnaissance faciale

4

Éduc' 53

Le bulletin d'informations de la CGT Éduc'action en Mayenne

LA MAYENNE, UN DÉSERT MÉDICAL SCOLAIRE



Alors que la Mayenne est le troisième désert médical de France, alors qu'un tiers des habitants du département n'ont pas de médecin traitant et que, par conséquent, de nombreux élèves mayennais ne voient pas régulièrement de praticien, les moyens alloués par le Rectorat à la médecine scolaire sont très insuffisants et sont encore en baisse.

Pour exemple, la cité Buron-Réaumur de Laval (1600 élèves), où la Direction académique avait positionné 2 postes infirmiers à temps plein pour la rentrée 2025, a été déshabillée de 3/10^e de poste, réaffectés en Loire-Atlantique. De leur côté, les petits collèges ruraux ne bénéficient que de postes infirmiers très partiels (4/10^e de poste au collège Alfred-Jarry à Renazé pour 210 élèves, par exemple), quand ils ne sont pas dépourvus, à la rentrée, d'Assistante sociale ou de Psychologue-EN comme au collège Maurice-Genevoix de Meslay.

La santé mentale a été déclarée « Grande cause nationale 2025 » par le gouvernement. Fin juin, suite au décès de Mélanie Grapinet, AED poignardée par un élève devant un collège de Haute-Marne, le Directeur académique de la Mayenne avait soutenu l'idée que la santé mentale des jeunes était une problématique majeure. Il y a malheureusement loin de la parole aux actes.

1^{ER} DEGRÉ – Des fermetures-ouvertures de classes en toute opacité en Mayenne



Dans l'édition d'*Ouest-France* du jeudi 28 août 2025, Philippe Henry, le maire de Château-Gontier, affirmait doctement à propos d'une éventuelle fermeture de classe dans sa ville : **« Il n'y a pas de fermeture cette année, car nous sommes en année pré-électorale »**.

Cinq jours plus tard, lors de la réunion de préparation de rentrée, le mardi 2 septembre au matin, le Directeur académique (DASEN) annonçait la fermeture brutale de deux classes en Mayenne : l'une à Ambrières et l'autre à l'école maternelle Chant-d'Oiseau... à Château-Gontier.

Ces deux mesures ne semblent pas avoir été prises sur un coup de tête. Lors de la réunion de présentation, le 2 septembre au matin, le DASEN a d'abord présenté les ajustements de rentrée. La fermeture de Château-Gontier se justifiait, selon lui, par un déficit de 18 élèves par rapport aux effectifs attendus, celle d'Ambrières avec un déficit de 21. Ensuite, le DASEN a écouté les représentants syndicaux, puis il a demandé à ces derniers de quitter la pièce pour une suspension de séance afin de consulter ses collaborateurs. Enfin, après ce temps de

réflexion, tout le monde est revenu autour de la table et le DASEN a confirmé les deux fermetures.

Mais, en fin d'après-midi, les représentants syndicaux reçurent un message informant que le DASEN avait décidé de surseoir aux deux fermetures de classe.

À *Ouest-France*, le DASEN explique que sa volte-face est le fruit **« d'échanges dans la journée »**. Des échanges avec qui ? Pas avec les représentants syndicaux, ça c'est sûr, car la discussion avec eux s'est terminée par une confirmation des deux fermetures. Alors avec qui ? À Ici Mayenne, le DASEN parle d'échanges **« avec des élus »**. Tout élu mayennais a-t-il le pouvoir de faire changer d'avis un DASEN qui, le matin, a justifié statistiquement la fermeture de deux classes ? On peut juste constater qu'à quelques jours de la rentrée, le maire de Château-Gontier apparaissait bien sûr de son fait et qu'au final, il avait raison.

Tout cela est d'une opacité bien peu républicaine, au sens où la chose publique, en l'occurrence, les moyens attribués à l'école publique, se traite en privé, les intérêts électoraux de quelques-uns y jouant un plus grand rôle que l'intérêt général.



ORIENTATION – Stop au Big Bang de l'emploi !

Les vendredi 3 et samedi 4 octobre 2025, la caravane régionale du Big bang de l'emploi s'est arrêté à nouveau à Laval.

Cette manifestation portée par le Conseil régional se présente comme une découverte du monde professionnel en Pays de la Loire. Dans son édition du 7 octobre 2024, *Ouest-France* titrait : « Succès confirmé du Big bang de l'emploi » et André Martin, vice-président chargé de la jeunesse, de l'emploi et de la formation à la Région, de se féliciter : « **les scolaires ont rempli les allées du village le vendredi** », « **des dizaines de cars se sont relayées toute la journée** », « **tout le monde est reparti avec du concret** », « **c'est comme cela qu'on retrouvera le plein emploi** »... On n'a pas dû participer à la même manifestation.

Le Big bang de l'emploi 2024, ce fut effectivement des dizaines de cars affrétés pour des centaines de collégiens et lycéens mayennais, inscrits par leurs établissements, mais sans que les enseignants soient véritablement concertés, en particulier les professeurs principaux en charge de l'orientation.

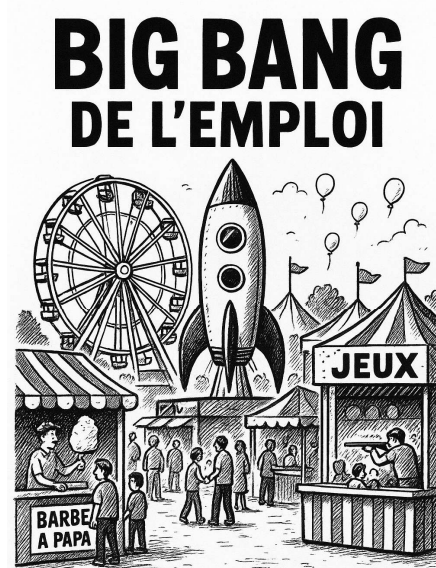
Ce fut un accueil digne d'un parc d'attraction. Des élèves incités à faire le tour d'au moins 5 stands d'entreprises, avec carte à poinçonner : 5 poinçons et c'était un tour de grande roue ! Ce fut aussi une roue à faire tourner chez Lactalis pour gagner un bob Président. De l'avis même des élèves, certains professionnels n'avaient pas grand'chose à raconter en matière d'orientation. Normal, ils étaient là pour représenter leur entreprise dans un show organisé par la Région, pas pour faire le conseiller en formation.

Le Big bang de l'emploi, ce fut la venue, le vendredi matin, de la présidente de Région suivie de près par son service communication.

Ce fut une déambulation mise en scène, avec préfète, président du Conseil départemental, président du Medef, maire de Laval, député et sénateur. De belles photos et de belles vidéos, avec plein d'élèves dessus, élèves qui avaient rapidement fait le tour des stands en 30 minutes et patientèrent sur leurs téléphones pendant une heure et demie que leur car revienne les chercher.

Au final, le Big bang de l'emploi, ce furent des dizaines d'heures de cours annulées dans les collèges et lycées mayennais, principalement pour alimenter la communication de la présidente de Région, le vendredi – le samedi, le Big bang de l'emploi sonnait creux -. Ce fut une désorganisation généralisée des établissements scolaires en début d'année pour rien de concret et un big flop en termes d'orientation.

Pour 2025, des enseignants élus en conseil d'administration ou responsables de classe ont refusé la participation de leurs élèves, car cette "attraction" n'est qu'un exemple parmi d'autres de la promotion des politiques éducatives régionales en faveur du monde de l'entreprise afin de faire correspondre la carte des formations aux besoins directs du patronat local.





La CGT Éduc'action 53 syndique tous les personnels de l'Éducation nationale, de la maternelle à l'université : enseignants, vie scolaire, administratifs, précaires. **N'hésitez pas à nous contacter et à rejoindre un syndicat indépendant, interprofessionnel, démocratique et de luttes.**

Secrétariat : Christophe TROPEAU

Adresse : 6 rue Souchu-Servinière 53000 LAVAL

Téléphone : 06. 15. 60. 68. 44

Mail : 53@cgteduc.fr

Facebook : Cgt Educ-Mayenne

Bluesky : @cgteduc53.bsky.social

COLLÈGES – Quand le président du Conseil départemental envisage la reconnaissance faciale

Suite au décès de Mélanie Grapinet, assistante d'éducation, poignardée par un élève devant un collège de Haute-Marne, le 10 juin dernier, Olivier Richefou, président du Conseil départemental de la Mayenne, était invité le lendemain matin sur *Ici Mayenne* et de déclarer : « **Ce qu'il faut éviter, il me semble, c'est ces effets de mesures que l'on présente immédiatement pour tenter de calmer la situation** ». Et pourquoi M. Richefou avait-il été invité dans la matinale de la radio locale ? Pour présenter la mesure d'un déploiement de caméras à l'entrée et aux abords de tous les collèges mayennais d'ici à 2026. Cela n'avait aucun rapport avec le décès de l'assistante d'éducation, M. Richefou le reconnaissait lui-même, car l'existence de caméras n'aurait aucunement empêché le drame qui a eu lieu en Haute-Marne.

L'interview de M. Richefou lui a cependant permis de préciser sa pensée personnelle quant au déploiement de la vidéosurveillance : « **Pour qu'une caméra soit efficace, il faudrait qu'on accepte, alors je sais que c'est compliqué, la reconnaissance faciale ou**

tous les éléments (*sic*) qui permettent d'identifier des mouvements suspects. Parce qu'on ne peut pas mettre des opérateurs derrière chaque caméra. Donc, il faut qu'on accepte, à un moment donné, peut-être quand on est sur l'espace public, de restreindre certaines libertés (...) ». On se contentera ici de rappeler ce qu'écrit la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) à propos de la reconnaissance faciale : « **Cette technologie n'en est désormais plus à ses balbutiements. Les enjeux de protection des données et les risques d'atteintes aux libertés individuelles que de tels dispositifs sont susceptibles d'induire sont considérables, dont notamment la liberté d'aller et venir anonymement** ». Une réflexion politique digne de ce nom ne peut pas faire de la reconnaissance faciale à l'entrée des établissements scolaires une réponse.

